

MÉMOIRE DU CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY



06-06-2016

Révision du Schéma d'aménagement et de développement de
l'agglomération de Québec - 2041

- Projet -

Document de réflexion déposé le 6 juin 2016 à la *Commission consultative sur le schéma d'aménagement et de développement* à la suite de la séance publique du 10 mai 2016 tenue au Centre communautaire Noël-Brulart



Mémoire du Conseil de quartier de Sillery

REVISION DU *SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT* DE
L'AGGLOMERATION DE QUEBEC – 2040

LE CONSEIL

Pierrette Vachon L'Heureux
PRESIDENTE
Mélanie Bédard

Gaétan Côté
TRESORIER
Teresa Esponda Cruz
Marc-André Maranda

Luc Trépanier
SECRETAIRE
Bénédicte Pelletier

TABLE DES MATIERES

1 : INTRODUCTION	2
1.1 Les orientations citoyennes	2
1.2 Les orientations gouvernementales	2
2.1 Les sites patrimoniaux déclarés	3
2.2 Le chemin Saint-Louis	5
2.3 La table de concertation	5
3 : LE TOURISME CULTUREL	6
3.1 Le récréotourisme	6
3.2 Le projet de-Cap-en-Cap	6
3.3 Le sentier de la Falaise	7
4 : LA DENSIFICATION	9
4.1 Le modèle de densification	9
4.2 L'action du Conseil	10
5 : L'AGRICULTURE URBAINE	14
6 : LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	16
6.1 La protection des arbres	16
6.2 La réhabilitation des cours d'eau	17
6.3 Le fleuve Saint-Laurent	17
7 : LA MISE EN ŒUVRE DU SAD	18
7.1 Commentaires sur le Plan d'action	18
7.2 Proposition d'ajout	18
8 : CONCLUSION	20

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Population et répartition selon le groupe d'âge, scénario de référence, Région métropolitaine de recensement (RMR) de Québec, 2011-2036 (en milliers de personnes).	9
Tableau 2 Indicateur de performance de la Sphère économique, volet culturel	19

LISTE DES FIGURES

Figure 1 La proposition de circuit patrimonial et touristique de Cap-en-Cap, mai 2015.	7
---	---

CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY

Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, Édifice Andrée-P.-Boucher, 1130, route de l'Église, Québec (Québec) G1V 4X6
Téléphone : (418) 641-6301, poste 3091 ♦ Télécopieur : (418) 641-6648 ♦ cristina.bucica@ville.quebec.qc.ca

1 : INTRODUCTION

1.1 Les orientations citoyennes

Le Conseil de quartier de Sillery (CQS) répond à l'invitation de la Ville de Québec de commenter le premier projet du *Schéma d'aménagement et de développement (SAD) pour l'agglomération de Québec-2040* qui représente un jalon important de la démarche de révision du Schéma en cours depuis plus d'un an déjà. Celui-ci présente la croissance projetée, les orientations et les solutions proposées en matière d'aménagement et de développement du territoire de l'agglomération pour les 25 prochaines années. Les grandes orientations présentées dans le Schéma visent à faire de Québec une capitale attractive, dynamique, performante, durable, résiliente et efficiente. La démarche consultative nous permet de prendre connaissance des principes de développement qui inspirent la vision de la Ville et de donner son avis, à la lumière des diverses préoccupations citoyennes qui se sont manifestées au cours des dernières années.

Les préoccupations citoyennes, qui sont plurielles et entendues par le Conseil, sont regroupées ici pour permettre aux membres de la *Commission consultative sur le schéma d'aménagement et de développement* de disposer d'exemples concrets pour appuyer le bien-fondé du choix des enjeux retenus soit la démographie, la densification, le développement durable et l'économie. Le Conseil note d'entrée de jeu que le patrimoine est intégré à la notion de durabilité. Une Capitale durable s'engage à valoriser et préserver le patrimoine et les milieux d'intérêt.

Voici les principales préoccupations du Conseil :

- Le patrimoine,
- Le tourisme culturel,
- La densification,
- L'agriculture urbaine.

1.2 Les orientations gouvernementales

Ajoutons que le Ministère des Affaires municipales rappelle à l'agglomération de Québec l'importance de la Capitale nationale et le caractère remarquable de la région métropolitaine de Québec. En effet, la première orientation retenue dans le document *DES ORIENTATIONS CLAIRES POUR ASSURER UNE PLANIFICATION OPTIMALE DU TERRITOIRE DE LA CMQ*, consiste à « assurer le plein rayonnement de la Capitale nationale et de la région métropolitaine de Québec et à valoriser son cadre bâti et naturel distinctif. »

« Un des objectifs visés est de protéger, de mettre en valeur et de rendre accessibles, pour tous les résidents et visiteurs, les lieux de mémoire et les lieux emblématiques. Un autre objectif consiste à veiller à la protection des sites exceptionnels et à reconnaître et mettre en valeur les paysages caractéristiques, dans l'ensemble du territoire. Enfin, il y a lieu de contribuer au renforcement de la Capitale nationale par la présence des institutions et des activités de l'État et de concourir à un aménagement optimal de la Colline parlementaire. »

2 : Le patrimoine

2.1 Les sites patrimoniaux déclarés

Le Conseil formule quelques recommandations qui visent à enrichir et à préciser la volonté de mise en valeur de cet élément fondamental du patrimoine qu'est le site patrimonial déclaré.

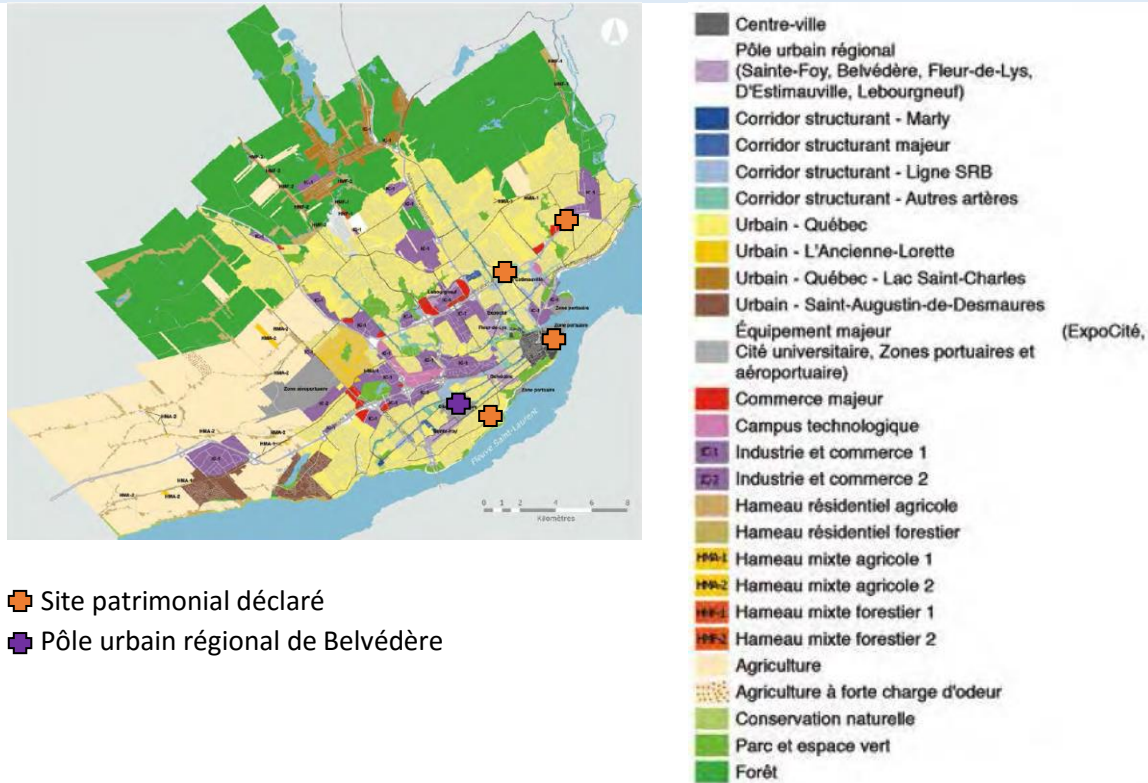
- Le territoire de l'agglomération de Québec contient quatre sites patrimoniaux déclarés. Le Conseil suggère d'inclure ces sites dans le concept d'organisation spatiale proposé par le SAD et, éventuellement, de les relier entre eux par un circuit historico-touristique.

Carte 2 Concept d'organisation spatiale de l'agglomération de Québec



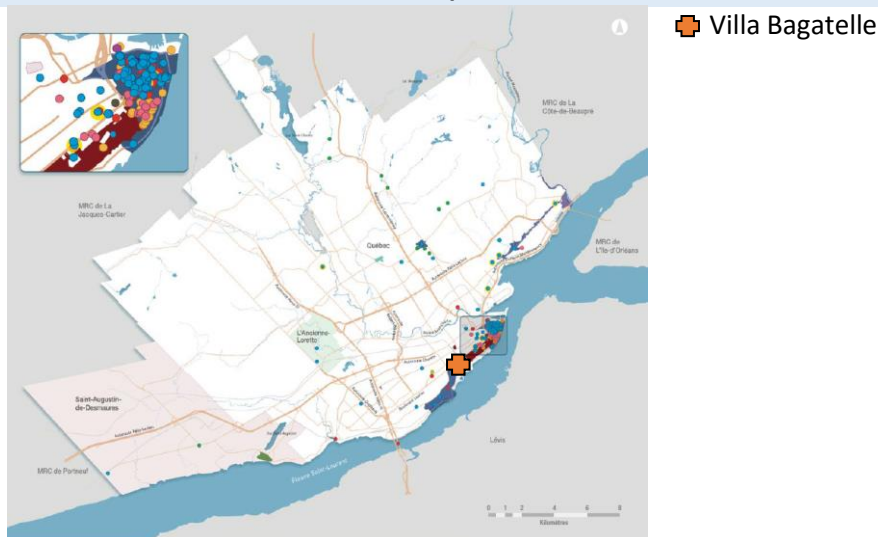
- Le Conseil croit qu'une affectation spécifique, unique, pourrait contribuer à les mettre davantage en valeur.
- Il semble au Conseil que la reconnaissance des quatre sites patrimoniaux permettrait d'affirmer encore plus clairement le caractère unique de l'agglomération de la Ville de Québec, ce qui aurait aussi pour effet de concrétiser la quatrième grande orientation d'aménagement et de développement pour une Capitale durable.

Annexe 4, Carte 1 **Grandes affectations du territoire**



- Le Conseil propose de plus d'ajouter aux territoires d'intérêt historique et culturel identifiés, la Villa Bagatelle, immeuble patrimonial classé depuis 1964 et établissement inscrit au Réseau des maisons patrimoniales, espaces muséaux de la Ville de Québec.

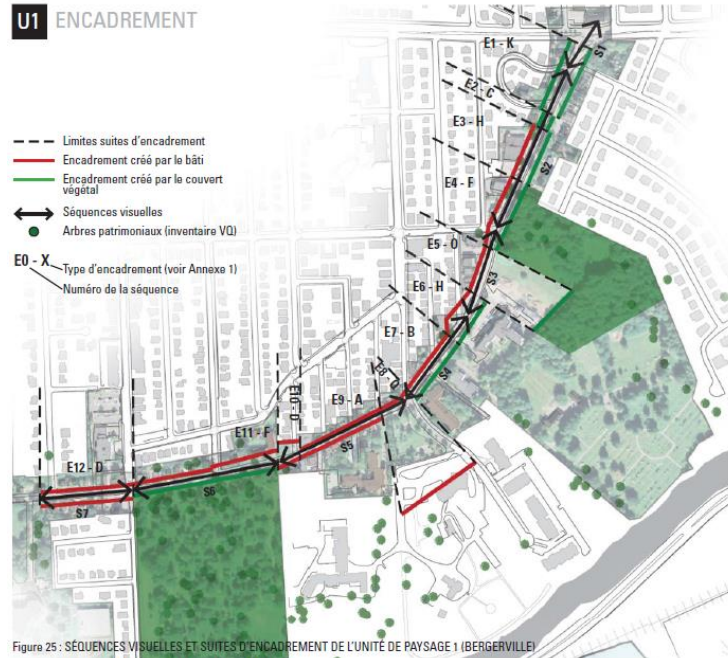
Carte 20 **Territoires d'intérêt historique et culturel**



2.2 Le chemin Saint-Louis

Une étude de *Caractérisation des paysages du chemin Saint-Louis* réalisée en 2012 par Annexe\U¹ a servi à l'élaboration du *Programme particulier d'urbanisme de Sillery et ses environs*(PPU). Elle est citée en document de référence. Cette étude qui a été présentée et commentée est riche de données sur les spécificités de la route patrimoniale, le Chemin du Roy.

Chemin Saint-Louis, secteur Bergerville



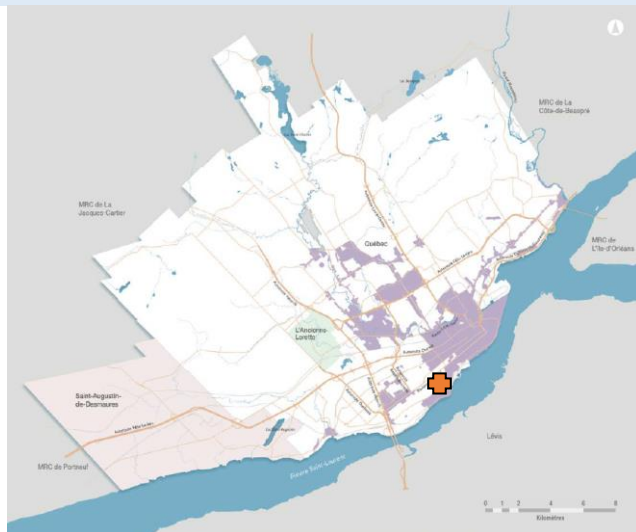
Un exemple d'analyse visuelle des cimetières-jardins et des espaces verts.

Source : L'étude de *Caractérisation des paysages du chemin Saint-Louis*, page 56, 2012.

2.3 La table de concertation

- Le Conseil suggère d'ajouter aux territoires d'intérêt historique et culturel qui sont placés sous la juridiction de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec la nouvelle juridiction projetée : la Table de concertation de Sillery dont la mise en place est recommandée par le Conseil du patrimoine culturel du Québec (CPCQ).

Carte 21 Territoires d'intérêt historique et culturel sous la juridiction de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ)



✚ Site patrimonial déclaré

¹ Annexe\U : architectes – designs urbains – urbaniste, Remi Morency, chargé de projet.

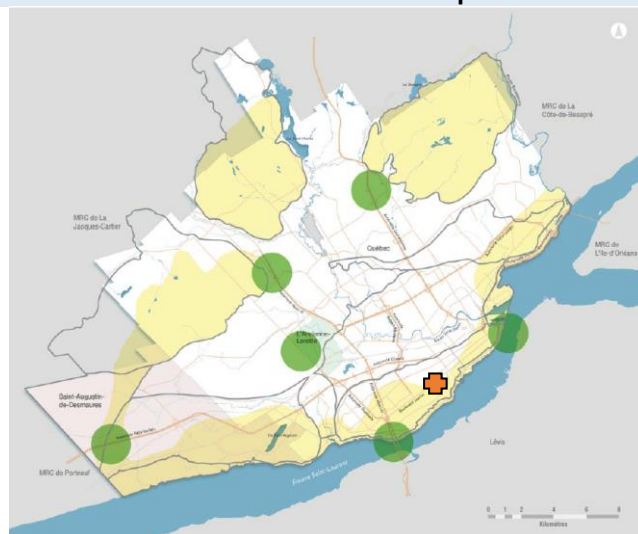
3 : LE TOURISME CULTUREL

3.1 Le récréotourisme

L'axe du site qui longe la falaise, et qui donne une vue imprenable sur le Fleuve, est un milieu d'intérêt historique et culturel, ainsi que paysager et récréotouristique. Il est au moins aussi intéressant, sinon plus que l'axe du site qui longe le chemin Saint-Louis, puisqu'il permet d'y faire des activités récréatives en plus d'être contemplé, ce que permet moins l'autre axe. Il est aussi un passage de transition entre le Domaine Catharique et la Maison-des-Jésuites de Sillery, ainsi que d'autres atouts historiques du site : ce circuit pourrait être davantage mis en valeur par une signalisation qui le ferait connaître davantage. Il a également un caractère unique, par son aspect bucolique qui le démarque d'autres milieux d'intérêt historique et culturel des quartiers centraux de Québec. Un tel endroit aussi apaisant et ressourçant, en plein milieu urbain, est une rareté.

- Pourquoi ne pas identifier les quatre points de vue permettant de saisir les paysages d'intérêt déjà notés au Plan métropolitain d'aménagement et développement (PMAD, p. 164, 2011)
 - Parc des Voiliers,
 - Bois-de-Coulonge,
 - Église Saint-Michel de Sillery,
 - Parc de la Falaise.

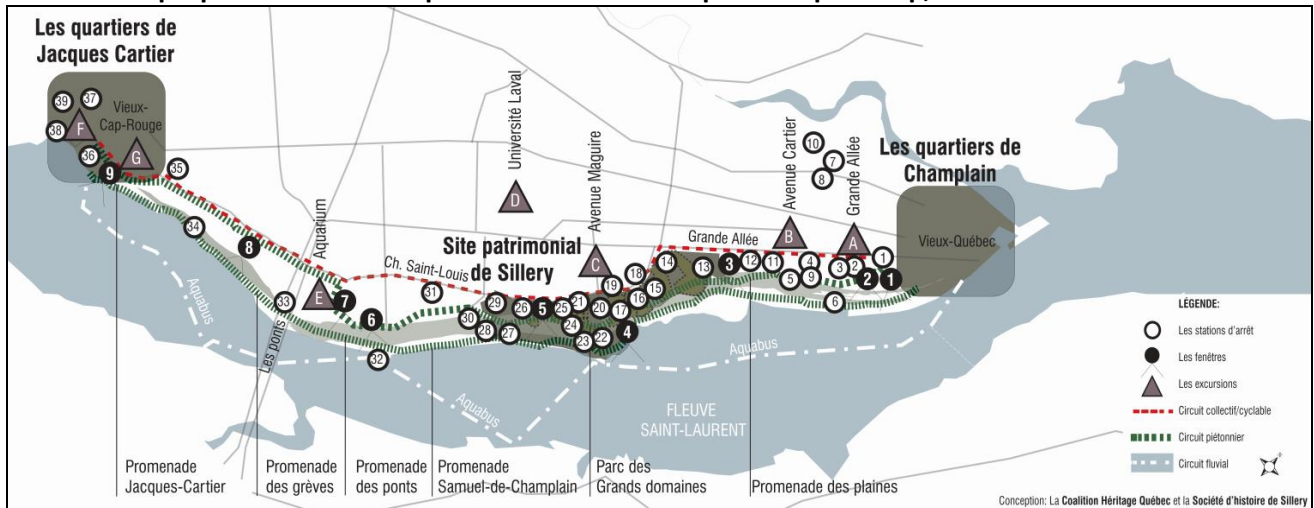
Carte 24 Territoires d'intérêt esthétique



■ Percée visuelle d'intérêt

3.2 Le projet de-Cap-en-Cap

Un projet de circuit touristique de 17 km, proposé par une citoyenne engagée, le long de l'axe fluvial entre les quartiers historiques de Champlain et de Cartier-Roberval, démontre qu'il y a suffisamment de sites patrimoniaux d'intérêt primaire et secondaire pour bonifier l'offre touristique culturelle de Québec et prolonger le séjour des touristes étrangers d'une nuitée.

FIGURE 1 La proposition de circuit patrimonial et touristique de Cap-en-Cap, mai 2015.

Source : De Cap-en-Cap, Circuit patrimonial et touristique de la ville de Québec, mai 2015.

L'analyse de ce territoire allant du Vieux-Québec au Vieux-Cap-Rouge borné au nord par l'axe patrimonial de la Grande-Allée et du chemin Saint-Louis et au sud par le fleuve Saint-Laurent nous indique de nombreux sites susceptibles de nourrir l'intérêt récréotouristique. Ce projet de développement touristique des sites patrimoniaux, historiques, culturels et naturels pourrait générer des retombées économiques de 200 M\$/an en plus d'un revenu potentiel en taxes à la consommation de 60 M\$, et assurer la création et le maintien de 2 000 emplois². Il permettrait d'aménager des promenades urbaines vertes et attrayantes, qui redonneraient plus facilement aux citoyens et aux citoyennes l'accès à leur histoire, leur culture, leur identité, leur nature, leur fleuve et à la beauté de leurs paysages.

3.3 Le sentier de la Falaise

Le sentier linéaire de la falaise de Sillery existe déjà de façon informelle. Ce projet fait l'objet de réflexion depuis de nombreuses années. Déjà en 1981, la Ville de Sillery l'inscrivait dans son Plan d'urbanisme. Elle se donnait les moyens de le réaliser en limitant la construction près de la cime de la falaise et en cherchant par divers moyens à récupérer les terrains nécessaires le long de la falaise. Elle précisait en outre qu'il s'agissait là d'un tronçon local d'un projet plus vaste de l'ancienne Communauté urbaine de Québec, qui prévoyait créer un vaste parc linéaire reliant le parc des Champs de Bataille à Cap-Rouge. Ce projet a ensuite été repris par la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ), sous le nom des Sentiers de la Capitale, et par la Ville de Québec, dans son Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) et dans le cadre de l'élaboration de son Plan vert, bleu et blanc. Lors des réflexions préliminaires sur l'avenir du site patrimonial de Sillery, il est apparu que ce projet demeurait une priorité. Un consensus s'est rapidement établi sur l'intérêt de réaliser ce projet à court terme.

La falaise, un milieu fragile et sensible, constitue le principal élément d'intérêt du secteur. Elle offre des vues panoramiques sur le fleuve et la Rive-Sud : le sentier linéaire permettra au plus grand nombre d'en profiter. Il couvrira près de 4,7 kilomètres en haut de la falaise. À ce tracé, s'ajouteront des liens vers le chemin Saint-Louis et vers le chemin du Foulon totalisant quelque 2,4 kilomètres. Destiné exclusivement aux piétons, ce sentier se distinguera par la diversité des milieux, des ambiances et des paysages qui ponctueront son cheminement, selon la propriété traversée : sous-bois, pelouses vallonnées, prés d'ambiance bucolique, cimetières, parcs aménagés. Elle mettra aussi en lien les pôles d'intérêt du secteur : domaine Cataraqui; église Saint-Michel; parc du Bois-de-Coulonge; Grands-Domains, Promenade Samuel-De Champlain et Maison des Jésuites de Sillery.³

² Source web : <http://decapencap.org/economie/>

³ Ville de Québec, Règlement RVQ 2268, page 62, mai 2015.

Mémoire du Conseil de quartier de Sillery

- Le Conseil recommande d'ajouter le corridor projeté du sentier de la falaise de Sillery aux corridors récréotouristiques identifiés. Notons qu'il y a une erreur d'identification à corriger entre les corridors du Littoral et des Cheminots.
- Le chemin Saint-Louis, dans la section où il longe en tout ou en partie le site patrimonial déclaré de Sillery, pourrait aussi être désigné comme un corridor récréotouristique. Le SAD désigne déjà le site patrimonial comme un milieu d'intérêt historique et culturel à la carte 20. Afin de bien identifier ce qui fait sa valeur patrimoniale, sa vocation récréotouristique pourrait être ajoutée à l'intérêt historique et culturel qu'il représente, ceci afin de mieux le faire connaître et apprécier par ceux qui résident en dehors de Sillery.

Carte 23 Corridors récréotouristiques



- Sentier proposé sur le haut de la falaise de Sillery

4 : LA DENSIFICATION

4.1 Le modèle de densification

Le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec présente une vision de la croissance démographique de la ville de Québec d'ici 2041 qui semble optimiste. Comme il s'agit de planifier l'avenir, dont celui des citoyens et des citoyennes qui habitent et qui habiteront ce territoire, le Conseil croit que les solutions de densification proposées devraient obéir au principe de précaution.

Ce n'est pas ici une opposition systématique à la densification. Québec va effectivement connaître un accroissement de sa population. La source des projections démographiques utilisée est incontestable. Même dans le pire des scénarios, on ne peut envisager une baisse de population pour l'agglomération de Québec et les données de l'Institut de la statistique du Québec⁴ sont éloquentes à cet égard. Elles doivent toutefois être utilisées avec prudence, en particulier lorsqu'il s'agit de tracer le contour de ce que sera la vie en société dans les prochaines années. Le SAD utilise des projections à partir du concept de ménage. On peut effectivement se fier à ces chiffres et leur projection dans le temps, mais il faut avoir à l'esprit le fait que l'on ignore ce que sera réellement la composition future de la population de Québec.

D'abord deux précisions importantes : les projections de l'ISQ sont faites à partir d'un territoire, la région métropolitaine de recensement (RMR) qui comprend également la Rive-Sud, donc la Ville de Lévis⁵; la grande majorité de ceux qui travaillent avec les données de l'ISQ utilise généralement le scénario dit de référence, qui est une sorte de moyen terme entre les scénarios optimistes et ceux plus prudents. On comprend l'interdépendance entre les différents milieux situés à proximité les uns des autres, ainsi que les données utilisées pour la planification des systèmes de transport collectif. On peut aussi comprendre l'intérêt économique à présenter un portrait qui semble embellir l'évolution anticipée.

Selon le scénario de référence de l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ), la population de l'agglomération de Québec va croître d'environ 225 000 personnes, soit une croissance de 16 % d'ici 2036. Toutefois, la répartition de cette croissance, selon les âges, présente une particularité qui mérite nettement plus d'attention que ce qu'on nous expose comme projection. Actuellement, la population des 65 ans et plus serait à peu près à égalité avec celle des 0 à 19 ans. Si la tendance se maintient, dans seulement cinq ans, il y aura plus de personnes de 65 ans et plus que de jeunes de 0 à 19 ans. Dans cinq ans, plus d'une personne sur cinq aura plus de 65 ans. Dans dix ans, une personne sur quatre aura 65 ans ou plus et, dans 20 ans, 27 % de la population de Québec aura 65 ans et plus. En 2036, une personne sur dix à Québec aura plus de 80 ans. Ainsi, les personnes en âge de travailler (les 20 à 64 ans) seront le seul groupe qui va connaître une diminution de son effectif. Or, c'est justement sur ce dernier groupe qu'est fondé tout le discours à la base du schéma d'aménagement et de développement, à la base de l'entreprise de densification dont les assises méritent à tout le moins d'être étudiées attentivement.

TABLEAU 1 Population et répartition selon le groupe d'âge, scénario de référence, Région métropolitaine de recensement (RMR) de Québec, 2011-2036 (en milliers de personnes).

	Total	0-19 ans		20-64 ans		65 ans et plus		80 ans et plus	
		n	%	n	%	n	%	n	%
2011	776,8	154,8	19,9	495,9	63,8	126,1	16,2	33,6	4,3
2016	811,5	156,6	19,3	500,6	61,7	154,3	19,0	39,4	4,9
2021	841,5	167,3	19,9	491,1	58,4	183,1	21,8	46,3	5,5
2026	867,5	177,4	20,5	477,7	55,1	212,3	24,5	59,8	6,9
2031	887,4	177,2	32,0	475,8	53,6	234,3	26,4	77,0	8,7
2036	901,1	173,3	19,2	484,5	53,8	243,2	27,0	93,4	10,4
2036 - 2011	16,0 %	12,0 %		-2,3 %		92,9 %		178,0 %	

Source : Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2011-2061, Tableau 4.20b – page 89

⁴ Institut de la Statistique du Québec, Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2011-2061, Édition 2014, <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/perspectives-2011-2061.pdf>

⁵ <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/fogs-spg/Facts-cma-fra.cfm?LANG=Fra&GK=CMA&GC=421>

On se prépare donc, sur la foi d'une projection qui mériterait d'être validée compte tenu de ses conséquences sur le développement social et humain à Québec, à modifier considérablement l'environnement de milliers de personnes. Le conseil de quartier estime que les citoyens et les autorités ont intérêt à ce que le SAD présente un examen attentif, minutieux et transparent des projections démographiques, en mettant davantage en évidence l'évolution de la composition de la population de l'agglomération. Cette étude éclairerait la prise de décisions à la grande échelle de l'agglomération de Québec. Les autorités n'auront accès qu'à une vision incomplète des différents aspects de la vie en société : le mode d'habitat, les solutions résidentielles, le transport collectif, les services municipaux, les besoins commerciaux, l'aménagement urbain, les loisirs, les parcs, en somme tout ce qui fait d'une ville, un endroit d'abord et avant tout fait pour y vivre sainement et harmonieusement.

Le vieillissement démographique, c'est un phénomène, pas un problème. Le problème viendra de la façon dont on s'y prendra pour gérer le phénomène. Le modèle de démolition-construction est contraire au développement durable si l'on détruit des logements de bonne qualité qui auraient pu être recyclés.

Avec le vieillissement de la population, de nombreuses maisons unifamiliales seront mises en vente sur le marché au cours des prochaines années. Avec une politique de densification appropriée, plusieurs de ces maisons pourraient être transformées pour loger les jeunes familles selon le concept de maison bigénérationnelle. Il serait ainsi possible de préserver l'authenticité des quartiers tout en conservant les arbres matures qui contribuent à la beauté des quartiers ainsi qu'au bien-être et à la santé des citoyens.

Il convient d'ajouter que pour faire face à la croissance de la population de l'agglomération de Québec, on ne peut passer à côté de la mixité, de la cohabitation des secteurs résidentiels, commerciaux et industriels. Il apparaît donc impératif que le SAD engage les municipalités à adopter une réglementation s'inspirant de la *Charte de la densification respectueuse des quartiers construits* et de se servir de ses principes pour donner aux personnes la toute première place dans le développement de leur ville.

▪ Le Conseil recommande que le Schéma d'aménagement et de développement engage les municipalités en ce sens. À cet égard, les précisions attendues dans les plans et la réglementation d'urbanisme des villes apparaissant à la page 169 pourraient être modifiées comme suit :
Les noyaux locaux **devront** être densifiés dans une logique d'intensification des gabarits des constructions. Les milieux résidentiels plus homogènes **devront** quant à eux être densifiés dans une logique d'insertion des nouvelles habitations dans le respect des caractéristiques du cadre bâti et de la canopée des quartiers concernés.

Aux yeux du Conseil, cette modification du texte respecterait davantage l'idée que le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec doit constituer un cadre rigoureux de référence pour guider l'action des trois municipalités concernées.

4.2 L'action du Conseil

Le Conseil a soutenu l'action du Comité pour la densification respectueuse (CDR) afin de faire pression sur l'administration municipale pour qu'elle procède à la modification de la réglementation en matière d'urbanisme. À la suite de l'inventaire effectué par le CDR, le Conseil a adopté la résolution 15-CA-44 demandant à la Ville de Québec de déposer les modifications requises au règlement 1400.

RESOLUTION N° : 15-CA-44 ► PROJETS DE DENSIFICATION

Attendu que le Comité pour la densification respectueuse (CDR) a pour objectif de préserver et d'améliorer la qualité de vie des citoyens de la Ville en favorisant une densification en harmonie avec le patrimoine arboricole et bâti existant ;

Attendu que le CDR a réalisé une étude relativement à la densification résidentielle à Québec ;

Attendu que les résultats de cette étude tendent à démontrer que la Ville de Québec ne suit pas les lignes directrices définies dans ses documents d'orientation en matière de densification ;

Attendu que l'attitude de la Ville a pour conséquence de soutenir la destruction du patrimoine bâti et la coupe d'arbres matures tout en favorisant la construction de maisons non intégrées à leur environnement ;

Il est proposé par : M. Gaétan Côté
Appuyé(e) de : M^{me} Christine Herman

De demander à la Ville de Québec :

De déposer les modifications requises au règlement 2220 afin qu'un mode de densification structurée soit mis en place dans les meilleurs délais ;

De déposer, aux fins de consultation, le plan d'action concernant la protection des arbres promis en septembre 2014 d'ici le 31 octobre 2015.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Le conseil de quartier fera un suivi rigoureux du dossier en 2016 de concert avec les autres conseils de quartier. L'objectif est de faire en sorte que la Ville assume véritablement ses responsabilités en matière d'urbanisme pour que cesse la destruction du patrimoine bâti, la coupe des arbres matures et la non-intégration des nouvelles constructions à leur environnement qui affectent négativement et durablement la qualité de vie dans nos quartiers.

Densification respectueuse des quartiers construits

Charte du Comité pour une densification respectueuse (CDR)

Attendu que le *Comité pour une densification respectueuse* (CDR) regroupe plusieurs citoyens et citoyennes interpellés par les démolitions-reconstructions dans des quartiers de la Ville de Québec, d'une part, et la protection du patrimoine arboricole urbain d'autre part.

Attendu que des maisons saines sont démolies pour être remplacées par des habitations dont le style ne s'intègre pas toujours, de l'avis de plusieurs résidents, aux autres maisons du quartier, en plus d'impliquer dans bien des cas la réduction d'importantes aires de verdure, ainsi que la coupe d'arbres matures voire même centenaires.

Attendu que le *Conseil de quartier de Sillery* (CQS) entend, les plaintes de résidents et de résidentes voisin-e-s de ces reconstructions quant à des inconvénients sur leur intimité, l'ensoleillement de leur propriété, et le manque d'intégration architecturale de ces nouvelles constructions à l'ensemble de la rue et du quartier, notamment lorsque des lots sont subdivisés en deux pour accueillir des constructions d'un gabarit plus imposant que les anciennes et celles qui sont voisines.

Il est proposé par : M. Marc-André Maranda
Appuyé(e) de : M^{me} Bénédicte Pelletier

Il est résolu de demander à la Ville de Québec de lire attentivement les principes de densification recommandés par le *Comité pour une densification respectueuse* le 13 janvier dernier, et qui font valoir une vision respectueuse des quartiers existants.

Il est résolu également de demander à la Ville de Québec d'ouvrir un moratoire en attendant une réglementation respectant davantage les préoccupations des résident-e-s actuel-le-s pour la protection de l'identité architecturale et paysagère de leur quartier, composante du paysage urbain de la Ville de Québec contribuant à sa richesse architecturale.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Charte de la densification respectueuse des quartiers construits

Présentée par le Comité pour une densification respectueuse dans le cadre de l'*Addenda* au document du 8 septembre 2015 : Les projets de densification résidentielle à Québec assujettis au règlement 2220.

Préambule

- La densification des quartiers construits est définie comme étant l'ajout d'une nouvelle unité d'habitation.
- La densification préserve l'équilibre entre le nouveau et l'existant.
- La densification graduelle est souhaitable.

Principes généraux

- La densification est encadrée par des objectifs clairs et consensuels.
- La densification est régie avec des critères précis et conciliables avec l'enrichissement personnel et collectif.
- Les projets de densification sont évalués au cas par cas, selon des critères préétablis, le tout dans une perspective de développement durable.
- La densification préserve le caractère attractif d'un quartier.
- La densification est indissociable du transport en commun et de la mobilité durable.
- La densification tire parti de l'espace disponible pour réussir l'intégration.
- La densification est réalisée avec des ressources expertes compétentes.

Environnement bâti

- La densification s'inscrit en continuité avec l'unité distinctive d'une rue, d'un quartier, sans compromettre son évolution et l'innovation en matière d'architecture et d'urbanisme.
- La densification évite d'éliminer localement les signes ou bâtiments ayant une valeur reconnue par la communauté.

Environnement naturel

- La densification favorise le maintien et le développement de la canopée arboricole.
- La densification permet au couvert végétal de se développer durant toute la vie utile du bâtiment à proximité.
- La densification contribue à maintenir les vues et les paysages de qualité.

Environnement social

- La densification suscite localement l'acceptabilité sociale.
- Le nouvel arrivant est accueilli avec dignité par ses voisins.
- La densification doit favoriser l'établissement des jeunes familles tout comme la rétention des habitants de longue date.

Source :

Comité pour une densification respectueuse (CDR) <http://densificationrespectueuse.weebly.com/>, 13 janvier 2016

RESOLUTION 16-CA-24 ► **Complément à la résolution 16-CA-03 du CQS concernant la Charte du Comité pour une densification respectueuse des quartiers construits**

Attendu que le Conseil de quartier de Sillery a, par résolution, signifié son adhésion aux principes et valeurs mis de l'avant par le Comité pour une densification respectueuse (CDR) dans la Charte de la densification respectueuse des quartiers construits.

Attendu que cette Charte concerne principalement la préservation de l'environnement bâti, naturel et social mis en péril par l'introduction de nouvelles unités d'habitation.

Attendu que des édifices commerciaux et des immeubles de bureaux sont aussi visés par la politique de densification.

Attendu que la proximité de tels édifices dans des secteurs habités constitue une source d'inquiétude pour les citoyens et les citoyennes concernés, notamment dans la perspective de nouveaux plans particuliers d'urbanisme (PPU).

Attendu que la Ville de Québec ne dispose toujours pas d'une politique claire ou de balises permettant de réguler la présence la présence d'édifices commerciaux et des immeubles de bureaux, dans et à proximité de secteurs où existent une concentration d'habitations.

Il est proposé par : M. Marc-André Maranda
Appuyé(e) de : M. Gaétan Côté

Il est résolu de demander à la Ville de Québec d'adhérer aux principes de la Charte de la densification respectueuse des quartiers construits et d'en étendre la portée aux édifices commerciaux et aux immeubles de bureaux situés à proximité de secteurs résidentiels.

Proposition adoptée à l'unanimité.

5 : L'AGRICULTURE URBAINE

Parmi les projets citoyens mis de l'avant lors de la consultation publique du 2 juin 2015 sur le PPU de Sillery et de ses environs, l'agriculture urbaine avait sa place.

« Le projet d'agriculture urbaine dans les espaces non constructibles du site patrimonial de Sillery est un projet du comité citoyen pour l'agriculture urbaine de Sillery. Imaginez un grand jardin aménagé selon les principes de la permaculture⁶ (agriculture permanente) : un grand jardin aménagé dans l'esprit pittoresque des Grands-Domains jardiniers du 19^e siècle, un grand jardin communautaire avec des zones individuelles et collectives, un grand jardin délimité par les terrains propres du Domaine Sous-les-Bois et par un sentier d'interprétation historique. »

À partir de cette préoccupation, une résolution a été déposée.

RESOLUTION 15-CA-58 ► AGRICULTURE URBAINE SUR LE SITE PATRIMONIAL DE SILLERY

ATTENDU QU'il est vraisemblable que la Ville de Québec et le ministère de la Culture et des Communications autorisent la construction de copropriétés dans les anciens domaines jardiniers de Jésus-Marie et de Benmore, de la Fédération des Augustines, des Pères Assomptionnistes et des Sœurs de Sainte-Jeanne d'Arc ;

ATTENDU QUE le développement de l'agriculture urbaine dans ces anciens domaines en un *Parc nourricier* signifierait la renaissance d'un patrimoine agricole vieux de pratiquement quatre siècles et la préservation de leur paysage exceptionnel ;

ATTENDU QU'un puissant mouvement contemporain favorise l'essor d'activités d'agriculture de proximité en milieu urbain, et que ce mouvement est pleinement reconnu par la Ville de Québec dans son document « Vision 2015-2025 » rendu public le 3 novembre dernier et, notamment, que l'Axe 3 de ce document met l'accent sur « l'Agriculture urbaine, les paysages et l'agrotourisme » ;

ATTENDU QU'un *Parc nourricier* dans les anciens grands domaines de Sillery intégrerait parfaitement les dimensions *agriculture urbaines et paysages*, et constituerait un élément remarquable dans l'éventuel circuit touristique proposé par le projet *De Cap en Cap* ;

ATTENDU QUE le sol des anciens domaines – exempt de pesticides et bien orienté plein sud – s'avère des plus propices à la culture biologique ;

ATTENDU QUE madame Nicole Dorion-Poussart a déposé un mémoire demandant l'introduction de l'agriculture urbaine dans les anciens grands domaines de Sillery lors de la consultation publique du Conseil du patrimoine culturel du Québec en mars 2013 et que cette demande a été réitérée dans un mémoire adressé à la Ville de Québec, le 2 juin 2015 ;

ATTENDU QUE le mémoire du Conseil de quartier de Sillery a déjà fait mention du projet de *Parc nourricier* lors des consultations publiques en regard du programme particulier d'urbanisme de Sillery et de ses environs.

Il est proposé par : M^{me} Teresa Esponda Cruz

Appuyé(e) par : M^{me} Christine Herman

QUE des espaces cultivables – actuellement propriété de développeurs – soient remis à la Ville dans un geste de responsabilité citoyenne ;

QUE ces espaces soient aménagés en un *Parc nourricier*, vaste jardin communautaire avec des zones individuelles, analogues en tous points à la formule bien connue du jardin communautaire, et des zones

⁶ La **permaculture** est un ensemble de pratiques et de modes de pensée visant à créer une production agricole soutenable, très économe en énergie et respectueux des êtres vivants et de leurs relations réciproques. <http://fr.wikipedia.org/wiki/Permaculture>

collectives configurées dans l'esprit pittoresque des domaines jardiniers du 19^e siècle, le tout rendu accessible aux citoyennes et aux citoyens de la Ville de Québec ;

QUE l'on examine soigneusement la meilleure façon d'administrer ces espaces publics, par exemple par le biais d'une Coopérative de solidarité. Cette formule déjà bien connue au Québec permettrait de rassembler efficacement trois types de membres : maître jardinier, jardiniers amateurs et partenaires corporatifs ou mécènes.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Cette préoccupation devrait être développée davantage dans la perspective du développement durable.

6 : LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

6.1 La protection des arbres

Québec Arbres, une émanation de l'engagement du conseil de quartier de Sillery en matière d'environnement, a pour mission de sensibiliser les citoyennes et les citoyens de l'agglomération de Québec à l'enjeu de la protection des arbres et des boisés urbains pour créer des milieux de vie favorables à la santé et au bien-être de la population. Il a poursuivi sa participation, en tant que partenaire, à l'élaboration du projet d'adaptation aux changements climatiques de Nature Québec « Des milieux de vie en santé ». Ce dernier a été retenu par l'Institut national de santé publique dans le cadre du Plan d'action sur les changements climatiques, volet santé.

Québec Arbres a fait le point sur la promesse faite par la Ville de Québec en septembre 2014 d'adopter un plan d'action concernant la protection des arbres. Il convient de rappeler que le conseil de quartier avait déjà fait part de ses préoccupations sur le même sujet par l'adoption de la résolution 15-CA-09 du 10 février 2015, *Plan d'action pour la protection des arbres*. Ces interventions ont porté fruit puisque la Ville de Québec a présenté le 4 décembre dernier sa Vision de la protection et de la mise en valeur de la forêt urbaine, 2015-2025. Cette orientation est référencée parmi les outils de planification, d'aménagement et développement du territoire qui appuient la perspective du Schéma.

RÉSOLUTION 15-CA-09 ► Plan d'action pour la protection des arbres

À la suite du refus de la Ville de Québec de se doter d'une Politique pour la protection des arbres, politique demandée par les citoyens et les citoyennes du quartier afin de mettre un terme à l'abattage déraisonnable lié à la densification immobilière, le Conseil de quartier de Sillery déclare que :

Attendu que l'Institut de la santé publique du Québec fait la démonstration depuis plusieurs années déjà que la présence des arbres sur notre territoire est un paramètre important de notre qualité de vie ;

Attendu que les statistiques de 2012-2013 qui circulent confirment qu'un abattage excessif d'arbres matures a eu lieu dans notre Arrondissement ;

Attendu que le CQS souhaite appuyer les efforts déployés par Québec Arbres pour souligner l'urgence d'agir en la matière ;

Attendu que la densification se poursuit dans notre quartier ;

Attendu que les citoyens et les citoyennes continuent de manifester leur inquiétude par la voix du comité de citoyens pour la densification respectueuse.

Il est proposé par : M. Luc Trépanier

Appuyé(e) de : M. Gerrit Dogger

Proposer que la Ville de Québec dépose son Plan d'action en matière d'abattage d'arbres et de protection des arbres au printemps 2015.

Proposition adoptée à l'unanimité.

6.2 La réhabilitation des cours d'eau

- Le Conseil verrait d'un bon œil l'ajout des principaux cours d'eau pouvant être réhabilités et exposés à ciel ouvert comme le ruisseau Saint-Denys selon la nouvelle tendance de la renaissance des cours d'eau dans nos villes.

Annexe 4, Carte 3,
Principaux cours d'eau et principaux lacs



Partie d'une carte patrimoniale de 1879.
Illustration du ruisseau Saint-Denys



Source : *Atlas of the city and county of Quebec* : from actual surveys, based upon the cadastral plans deposited in the office of the Department of Crown Lands / by and under the supervision of **H. W. Hopkins**, carte 35, *PARISH OF ST. COLOMB D'SILLERY*, Provincial Surveying and Pub. Co., échelle originale au 1:7 200, 1879.

6.3 Le fleuve Saint-Laurent

Le Conseil est conscient que son territoire est situé sur le littoral du fleuve Saint-Laurent. Il partage avec les autres conseils de quartiers l'intérêt pour l'accessibilité au Fleuve qui est ardemment souhaité par les citoyennes et les citoyens. À cet effet, il participe aux activités organisées par la ZIP Saint-Laurent.

Les travaux d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain sont au cœur de la relation qu'entretiennent les Silleroises et les Sillerois avec leur Fleuve.

7 : LA MISE EN ŒUVRE DU SAD

7.1 Commentaires sur le Plan d'action

Premier constat : La consultation citoyenne ne semble pas faire partie des moyens qui seront utilisés pour mettre en place le Schéma, car nulle part on n'en fait mention. Ça semble être un cadre où tout est déjà décidé d'avance.

Deuxième constat : À la lecture du document, le document ne montre pas assez d'autres acteurs dans certains chantiers comme celui du port ou encore celui de l'aéroport qui sont sous juridiction fédérale.

Troisième constat : Les actions sont accompagnées avec des horizons de réalisation sans toutefois préciser les outils qui seront utilisés et ce qui en découlera.

VILLE ATTRACTIVE

Deux actions sont décrites :

- Déterminer les densités résidentielles minimales par grande affectation de territoire,
- Limiter les activités et les densités permises à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.

Il semble que ces deux actions soient terminées, mais on ignore de quelles façons elles ont été traitées et ce qui en découlera.

VILLE DYNAMIQUE

Sous l'objectif « Préserver les artères et les pôles commerciaux de proximité. », les actions proposées ne semblent pas, à première vue, se rapporter à l'objectif. De plus, les trois actions mentionnées sont réalisées et ne semblent toujours pas en lien avec cet objectif.

VILLE PERFORMANTE

« Mettre en avant une politique de gestion de l'offre de stationnement dans un objectif de mobilité durable afin de réduire la présence de stationnement de surface en milieu urbain, plus particulièrement dans les milieux bien desservis en transport en commun. » Que veut dire cette affirmation ? Ça ressemble à ce qui se passe actuellement avec les stationnements de Place Sainte-Foy⁷.

« Élaborer des stratégies d'aménagement et de développement des milieux de vie cohérents au regard des axes structurants de transport en commun du RTC. » Cette action pourrait être faite de concert avec le milieu.

CAPITALE DURABLE

L'objectif de protection des caractères historique, culturel, écologique et esthétique s'appuie sur une liste proposée en Annexe 2 p.233. Nulle part, il n'est mentionné que la liste peut être bonifiée. Si un monument, ou encore un lieu écologique ont été classés dans le passé, ils seront protégés, mais qu'advient-il des autres sites ? Cela fait-il partie du plan d'action ? Il est fait mention d'acquisition de connaissances, mais pas de lieux.

Retenons ici que deux actions sont en lien avec la densification :

- Favoriser une meilleure planification des projets de développement en véhiculant des orientations d'aménagement qui tiennent compte des milieux de conservation.
- Proposer un cadre normatif afin de protéger les caractéristiques des milieux bâtis traditionnels et patrimoniaux sur leur territoire.

7.2 Proposition d'ajout

⁷ [http://www.quebechebdo.com/Actualites/2016-03-31/article-4483157/Place-Ste-Foy%3A-60M\\$-pour-de-nouveaux-stationnements-etages/1](http://www.quebechebdo.com/Actualites/2016-03-31/article-4483157/Place-Ste-Foy%3A-60M$-pour-de-nouveaux-stationnements-etages/1)

Le tableau de bord du SAD proposé en pages 189 et 190 devrait comporter un important indicateur de performance lié à la vitalité culturelle et au rayonnement du patrimoine. Cet indicateur assurerait la pertinence des investissements récurrents et serait commenté par les intervenants du milieu dans des forums citoyens, en partenariat avec le Conseil de la culture des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

- Le Conseil suggère d'ajouter un nouvel indice de performance :

TABLEAU 2 Indicateur de performance de la Sphère économique, volet culturel.

Objet	Indicateur	Source	Fréquence des mises à jour
4.3 Capitale performante	Culture : Nombre de billets vendus et de visiteurs comptabilisés	Conseil de la culture Réseau des maisons du patrimoine Institutions culturelles publiques et OBNL reconnus et soutenus	Annuelle

8 : CONCLUSION

Le Conseil de quartier de Sillery a tenté de faire des liens entre sa pratique de démocratie citoyenne et les orientations proposées dans ce projet de révision du Schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec de 1985.

Les préoccupations premières inscrites au plan d'action du Conseil de quartier de Sillery visent le patrimoine puisque 40% de son territoire est consacré au Site patrimonial déclaré de Sillery. Le Conseil a retrouvé la préoccupation de patrimoine incluse dans la caractéristique de durabilité évoquée pour la Ville.

Une des préoccupations importantes exprimée par plusieurs citoyens et les citoyennes de Sillery est la façon dont a été faite la densification jusqu'à maintenant en ne respectant pas suffisamment son identité architecturale. Celle-ci est aussi liée au patrimoine d'ailleurs puisque la densification s'étend à tout le territoire, site historique ou pas. Il apparaît par ailleurs impératif que le SAD prenne en considération la croissance de la population selon les groupes d'âge pour planifier adéquatement la transformation à venir des milieux résidentiels.

Une autre préoccupation exprimée par des résidents de Sillery, porte sur les corridors structurants de transport en commun qui sont envisagés et qui n'intègrent pas suffisamment Sillery et les autres secteurs de la Haute-Ville qui sont plus à l'est. C'est pourtant un motif persistant d'inquiétude dans le quartier, les citoyens et citoyennes craignant que cela nuise à long terme au dynamisme économique, culturel et professionnel de Sillery. Cette intégration contribuerait au dynamisme et au caractère distinctif de la grande agglomération, en préservant un accès facile, depuis tous les autres pôles, aux quartiers plus anciens abritant des lieux de mémoire et d'intérêt culturel ou touristique.

D'autres préoccupations sont aussi importantes, comme celles de maintenir les commerces et les services de proximité (incluant des infrastructures de loisir, de culture et de sport), de développer le transport en commun (intégrant Sillery dans un réseau de transport en commun efficace) et de veiller à ce que les jeunes ménages aient accès à de grands logements et aux propriétés.

S'ajoutent aussi de grandes orientations qui portent en elles des espoirs d'amélioration de la qualité de vie par la préservation de la nature : l'eau, les arbres, la forêt, les boisées, les oiseaux, l'air pur, l'espace vert, le parc, tous présents dans nos milieux de vie.

9 : Références

- Caractérisation des paysages du chemin Saint-Louis, Annexe\U, 171 pages, 2012.
- Guide du participant, Démarche consultative, SAD/Révisé, 20 pages, 2016.
- Schéma d'aménagement et de développement (SAD) / Révisé, Agglomération de Québec, 255 pages, 2016.
- Table de concertation régionale sur la gestion intégrée du Saint-Laurent, CMQ, 2016.
- Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec, Bâtir 2031 structurer, attirer, durer, CMQ, 184 pages, 2011.

Le mémoire sera déposé aux membres du Conseil de quartier de Sillery le mardi 7 juin 2016.

La *Commission consultative sur le schéma d'aménagement et de développement* est responsable de la révision du Schéma. Elle est composée des personnes suivantes :

M^{me} Julie Lemieux, présidente de la commission
M. Rémy Normand, membre du comité exécutif, Ville de Québec
M. Steeve Verret, membre du comité exécutif, Ville de Québec
M. Jérémie Ernould, conseiller municipal, Ville de Québec
M. André Laliberté, conseiller municipal de L'Ancienne-Lorette
M. Guy Marcotte, conseiller municipal de Saint-Augustin-de-Desmaures

Horaire de la séance d'information :

Jeudi 12 mai à 19 h

Bureau d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge
1130, route de l'Église, salle du conseil

Dates des séances d'audition des opinions :

Jeudi 16 juin de 19 h

Vendredi 17 juin de 9 h

Bureau d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge
1130, route de l'Église, salle du conseil